

ÉTATS FINANCIERS À VOCATION SPÉCIALE
DU FONDS INTÉRIMAIRE SPÉCIAL,
AU 30 JUIN 1999

| | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| <i>État des ressources de développement par emploi et origine</i> | 372 | |
| <i>État des variations des écarts de conversion cumulés sur crédits du Fonds intérimaire</i> | | 373 |
| <i>État des variations du surplus</i> | 373 | |
| <i>Tableau des flux de trésorerie</i> | 374 | |
| <i>État récapitulatif des crédits du Fonds intérimaire</i> | 375 | |
| <i>État des contributions</i> | 377 | |
| <i>Notes annexes aux états financiers à vocation spéciale</i> | 378 | |
| <i>Rapport des auditeurs indépendants concernant les états financiers à vocation spéciale</i> | | 382 |

ÉTAT DES RESSOURCES DE DÉVELOPPEMENT
PAR EMPLOI ET ORIGINE

au 30 juin 1999 et au 30 juin 1998

Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis

| | <u>1999</u> | <u>1998</u> |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Emploi des ressources de développement | | |
| RESSOURCES NETTES DISPONIBLES POUR LES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT | | |
| Encaisses et titres de placement immédiatement disponibles pour décaissement | | |
| Montants dus par des établissements bancaires | \$ 8,7 | \$ 14,3 |
| Titres de placement — Notes B et D | <u>935,8</u> | <u>390,3</u> |
| | 944,5 | 404,6 |
| Effets à vue non négociables, ne portant pas intérêt au titre des contributions | 1 357,5 | 1 981,4 |
| Autres ressources, net | <u>—</u> | <u>2,5</u> |
| Total des ressources nettes disponibles pour les activités de développement | <u>2 302,0</u> | <u>2 388,5</u> |
| RESSOURCES UTILISÉES POUR LES CRÉDITS DU FONDS INTÉRIMAIRE (voir État récapitulatif des crédits du Fonds intérimaire, Notes D et E) | | |
| Total des crédits du Fonds intérimaire | 2 653,4 | 2 285,5 |
| Moins solde non décaissé | <u>2 145,0</u> | <u>1 954,5</u> |
| Total des ressources utilisées pour les crédits du Fonds intérimaire | <u>508,4</u> | <u>331,0</u> |
| Total emploi des ressources de développement | <u>\$ 2 810,4</u> | <u>\$ 2 719,5</u> |
| Origine des ressources de développement | | |
| Contributions (voir État des contributions) | | |
| Contributions engagées | \$ 2 788,4 | \$ 2 730,6 |
| Moins contributions à recevoir — Note C | 2,3 | 3,0 |
| Moins remises non amorties | <u>1,5</u> | <u>1,9</u> |
| Contributions versées | 2 784,6 | 2 725,7 |
| Écarts de conversion cumulés sur crédits du Fonds intérimaire (voir État des variations des écarts de conversion cumulés sur crédits du Fonds intérimaire) | (11,7) | (9,5) |
| Surplus cumulé (voir État des variations du surplus) | <u>37,5</u> | <u>3,3</u> |
| Total origine des ressources de développement | <u>\$ 2 810,4</u> | <u>\$ 2 719,5</u> |

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers à vocation spéciale.

ÉTAT DES VARIATIONS DES ÉCARTS DE CONVERSION CUMULÉS SUR CRÉDITS DU FONDS INTÉRIMAIRE

Pour les exercices clos le 30 juin 1999, le 30 juin 1998 et le 30 juin 1997

Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis

| | 1999 | 1998 | 1997 |
|------------------------------------|-----------|----------|--------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | \$ (9,5) | \$ 0,8 | \$ — |
| Écarts de conversion de l'exercice | (2,2) | (10,3) | 0,8 |
| Solde à la clôture de l'exercice | \$ (11,7) | \$ (9,5) | \$ 0,8 |

ÉTAT DES VARIATIONS DU SURPLUS

Pour les exercices clos le 30 juin 1999, le 30 juin 1998 et le 30 juin 1997

Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis

| | 1999 | 1998 | 1997 |
|--------------------------------------------------------|---------|---------|----------|
| Revenu des titres de placement — Note B | \$ 36,9 | \$ 14,4 | \$ 2,0 |
| Amortissement des remises sur avances de contribution | (0,4) | (0,3) | (0,1) |
| Variations liées aux opérations | 36,5 | 14,1 | 1,9 |
| Effets des variations de taux de change sur le surplus | (2,3) | (10,1) | (2,6) |
| Variation nette | 34,2 | 4,0 | (0,7) |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 3,3 | (0,7) | — |
| Solde à la clôture de l'exercice | \$ 37,5 | \$ 3,3 | \$ (0,7) |

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers à vocation spéciale.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos le 30 juin 1999, le 30 juin 1998 et le 30 juin 1997

Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis

| | 1999 | 1998 | 1997 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Trésorerie requise par les activités de développement | | | |
| Décaissements de crédits du Fonds intérimaire | \$ (179,6) | \$ (197,6) | \$ (142,8) |
| Trésorerie issue des activités de financement | | | |
| Emprunts à court terme, net | — | (22,0) | 22,0 |
| Contributions des donateurs | 682,5 | 579,8 | 164,0 |
| Trésorerie nette issue des activités de financement | 682,5 | 557,8 | 186,0 |
| Trésorerie issue des activités d'exploitation | | | |
| Variation du surplus lié aux opérations | 36,5 | 14,1 | 1,9 |
| Passage de la variation du surplus lié aux opérations à la trésorerie nette issue des activités d'exploitation | | | |
| Amortissement des remises sur avances de contribution | 0,4 | 0,3 | 0,1 |
| Variation nette des autres ressources de développement | 1,3 | (3,7) | 0,2 |
| Trésorerie nette issue des activités d'exploitation | 38,2 | 10,7 | 2,2 |
| Effet des variations de taux de change sur les encaisses et placements immédiatement disponibles pour décaissement | (1,2) | (9,3) | (2,4) |
| Augmentation nette des encaisses et placements immédiatement disponibles pour décaissement | 539,9 | 361,6 | 43,0 |
| Encaisses et placements immédiatement disponibles pour décaissement à l'ouverture de l'exercice | 404,6 | 43,0 | — |
| Encaisses et placements immédiatement disponibles pour décaissement à la clôture de l'exercice | \$ 944,5 | \$ 404,6 | \$ 43,0 |
| Informations complémentaires | | | |
| Augmentation (diminution) des soldes de clôture de l'encours des crédits du Fonds intérimaire résultant de variations de taux de change | \$ (2,2) | \$ (10,3) | \$ 0,8 |

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers à vocation spéciale.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS
DU FONDS INTÉRIMAIRE
au 30 juin 1999

Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis

| <i>Emprunteur ou garant</i> | <i>Total des crédits</i> | <i>Crédits non décaissés</i> | <i>Encours des crédits</i> | <i>Pourcentage de l'encours des crédits</i> |
|------------------------------------|------------------------------|----------------------------------|--------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Arménie | \$ 15,5 | \$ 8,7 | \$ 6,8 | 1,34 % |
| Bangladesh | 420,7 | 407,3 | 13,4 | 2,63 |
| Bolivie | 14,5 | 10,6 | 3,9 | 0,77 |
| Bosnie-Herzégovine | 84,5 | 19,5 | 65,0 | 12,78 |
| Burkina Faso | 43,9 | 38,8 | 5,1 | 1,00 |
| Cambodge | 52,7 | 46,0 | 6,7 | 1,33 |
| Chine | 313,4 | 261,8 | 51,6 | 10,15 |
| Comores | 6,8 | 6,8 | — | — |
| Côte d'Ivoire | 49,4 | 45,2 | 4,2 | 0,83 |
| Égypte, République arabe d' | 68,9 | 63,4 | 5,5 | 1,08 |
| Ghana | 27,8 | 23,0 | 4,8 | 0,94 |
| Guinée | 24,1 | 22,6 | 1,5 | 0,30 |
| Inde | 698,3 | 684,6 | 13,7 | 2,69 |
| Kenya | 25,8 | 24,1 | 1,7 | 0,35 |
| Madagascar | 92,6 | 16,4 | 76,2 | 14,98 |
| Malawi | 11,6 | 9,9 | 1,7 | 0,34 |
| Mali | 99,6 | 90,9 | 8,7 | 1,70 |
| Mozambique | 92,5 | — | 92,5 | 18,19 |
| Ouganda | 121,0 | 78,0 | 43,0 | 8,45 |
| République kirghize | 42,8 | — | 42,8 | 8,42 |
| Sénégal | 6,6 | 4,5 | 2,1 | 0,42 |
| Sri Lanka | 14,3 | 11,0 | 3,3 | 0,65 |
| Tchad | 24,1 | — | 24,1 | 4,74 |
| Viet Nam | 277,8 | 249,8 | 28,0 | 5,51 |
| Yémen, République du | 12,3 | 10,7 | 1,6 | 0,31 |
| Zimbabwe | 11,9 | 11,4 | 0,5 | 0,10 |
| Total au 30 juin 1999 ^a | <u>\$ 2 653,4</u> | <u>\$ 2 145,0</u> | <u>\$ 508,4</u> | <u>100,00 %</u> |
| Total au 30 juin 1998 | <u>\$ 2 285,5</u> | <u>\$ 1 954,5</u> | <u>\$ 331,0</u> | |

NOTE

a. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte de leurs éléments.

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers à vocation spéciale.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CRÉDITS
 DU FONDS INTÉRIMAIRE *(suite)*
 au 30 juin 1999

Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis

Échéances de l'encours des crédits du Fonds intérimaire

| <i>Période</i> | |
|----------------------------------------------|-----------------|
| 1 ^{er} juillet 1999 au 30 juin 2004 | \$ — |
| 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2009 | 87,6 |
| 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2014 | 126,0 |
| 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2019 | 87,4 |
| 1 ^{er} juillet 2019 au 30 juin 2024 | 79,8 |
| 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2029 | 62,5 |
| 1 ^{er} juillet 2029 au 30 juin 2034 | 43,3 |
| 1 ^{er} juillet 2034 au 30 juin 2039 | 21,8 |
| Total | <u>\$ 508,4</u> |

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers à vocation spéciale.

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS

au 30 juin 1999

Montants exprimés en millions de dollars des États-Unis

| <i>Donateur</i> | <i>Contributions versées</i> |
|------------------------------------|------------------------------|
| Afrique du Sud | \$ 2,3 |
| Allemagne | 391,4 |
| Arabie saoudite | 25,0 |
| Argentine | 4,6 |
| Australie | 74,0 |
| Autriche | 35,5 |
| Belgique | 54,7 |
| Botswana | 0,5 |
| Brésil | 6,5 |
| Canada | 148,6 |
| Corée, République de | 9,2 |
| Danemark | 48,2 |
| Espagne | 35,8 |
| Fédération de Russie | 10,8 |
| Finlande | 20,9 |
| France | 271,1 |
| Grèce | 1,9 |
| Hongrie | 2,7 |
| Irlande | 6,0 |
| Islande | 1,3 |
| Italie | 166,9 |
| Japon | 701,7 |
| Koweït | 6,0 |
| Luxembourg | 3,5 |
| Mexique | 4,6 |
| Norvège | 66,2 |
| Nouvelle-Zélande | 5,8 |
| Pays-Bas | 216,0 |
| Pologne | 1,2 |
| Portugal | 7,3 |
| République slovaque | 1,4 |
| République tchèque | 2,0 |
| Royaume-Uni | 286,0 |
| Suède | 103,6 |
| Suisse | 62,2 |
| Turquie | 3,0 |
| | <hr/> |
| Total au 30 juin 1999 ^a | \$ 2 788,4 |
| | <hr/> |
| Total au 30 juin 1998 | \$ 2 730,6 |
| | <hr/> |

NOTE

a. Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte de leurs éléments.

Les Notes annexes font partie intégrante des états financiers à vocation spéciale.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS À VOCATION SPÉCIALE

NOTE A — ORGANISATION, OPÉRATIONS ET PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Objet

Le Fonds intérimaire spécial (Fonds intérimaire) est entré en vigueur le 14 novembre 1996.

Le Fonds intérimaire, créé par le Conseil des gouverneurs de l'Association internationale de développement (IDA) en juin 1996, est administré par l'IDA pour aider à financer les opérations approuvées entre le 1^{er} juillet 1996 et le 30 juin 1997, ainsi que certaines opérations approuvées après le 1^{er} juillet 1997, et est soumis à un régime distinct sur le plan juridique et comptable et du point de vue de la passation des marchés. Les conditions dont ces crédits sont assortis sont les mêmes que celles qui régissent les crédits de l'IDA, à deux exceptions près : premièrement, les crédits du Fonds intérimaire ne peuvent servir à financer que des dépenses au titre de marchés passés avec des nationaux de pays qui, soit ont contribué au Fonds intérimaire, soit sont admis à emprunter à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ou à l'IDA ; deuxièmement, les crédits du Fonds intérimaire sont approuvés par le président de l'IDA après consultation d'un comité des administrateurs de l'IDA représentant les donateurs et les emprunteurs éligibles. Les restrictions imposées dans le cadre de la passation des marchés ont été levées à dater du 31 décembre 1997 pour un montant de 700 millions de DTS représentant des contributions au Fonds intérimaire non affectées. L'IDA perçoit auprès des emprunteurs des commissions, qui représentent actuellement 0,75 % de l'encours des crédits du Fonds intérimaire, en rémunération de ses services en tant qu'administrateur du Fonds intérimaire.

Le Fonds intérimaire devrait cesser d'exister une fois que les crédits qu'il aura financés seront en grande partie décaissés. Ses actifs et ses engagements seront alors transférés à l'IDA. Les voix revenant aux pays membres de l'IDA, au titre de leurs contributions au Fonds intérimaire, leur seront attribuées dès que le Fonds aura cessé d'exister.

Principales règles et méthodes comptables

Étant donné la nature du Fonds intérimaire, les présents états financiers ont été établis dans le but spécifique de rendre compte de l'origine et de l'emploi des contributions des pays membres, et ne prétendent pas en faire une présentation conforme aux principes comptables généralement admis aux États-Unis ou aux Normes comptables internationales. La préparation de ces états financiers à vocation spéciale est conforme aux dispositions de l'article VI, section 11 (a), des Statuts de l'IDA et de la section 2 (e) de la Résolution du Conseil des gouverneurs portant création du Fonds intérimaire.

Les états financiers à vocation spéciale du Fonds intérimaire sont établis conformément aux principes comptables énoncés ci-après.

Méthode comptable

Les états financiers à vocation spéciale du Fonds intérimaire sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Autrement dit, les effets des transactions et autres événements sont comptabilisés au moment où ceux-ci se produisent (et non pas à la date d'encaissement ou de décaissement de numéraires et autres liquidités) et sont inscrits aux registres comptables et portés aux états financiers des périodes auxquelles ils se rapportent.

Conversion des opérations libellées en unités monétaires autres que le dollar des États-Unis

Les états financiers à vocation spéciale du Fonds intérimaire sont exprimés en dollars des États-Unis à la seule fin de résumer la situation financière du Fonds intérimaire et ses résultats, leur lecture étant ainsi facilitée pour les donateurs qui y contribuent et les autres parties concernées.

Le Fonds intérimaire conduit ses affaires dans les monnaies des pays qui y contribuent. Les ressources de développement sont converties aux taux en vigueur sur le marché des changes à la fin de la période comptable. Les contributions, quant à elles, sont converties de la manière décrite ci-après. Les produits et les charges sont convertis sur la base des taux en vigueur sur les marchés au moment de leur constatation, ou de la moyenne des taux en vigueur du mois. Les écarts de conversion liés à la réévaluation des crédits du Fonds intérimaire libellés en droits de tirage spéciaux (DTS) sont inscrits au débit ou au crédit du compte Écarts de conversion cumulés sur crédits du Fonds intérimaire. Les autres écarts de conversion sont inscrits au débit ou au crédit du Surplus cumulé.

Contributions

Le règlement des contributions au Fonds intérimaire s'effectue en numéraire ou sous forme de bons à vue non négociables et ne portant pas intérêt. Les bons à vue sont encaissés par l'IDA, pour le compte du Fonds intérimaire, et sont fournis par les pays donateurs dans des proportions voisines de leur quote-part et dans des délais raisonnables tout au long de la période d'encaissement prévue (environ sept ans) pour financer les activités de crédit du Fonds intérimaire.

Les contributions au Fonds intérimaire sont libellées et payables dans les monnaies des pays donateurs qui contribuent au Fonds, dans des monnaies librement convertibles ou en DTS. Les contributions disponibles pour les décaissements en numéraire sont converties aux taux de change en vigueur aux dates où elles ont

été rendues disponibles. Les contributions non encore disponibles pour décaissement sont converties aux taux de change en vigueur à la fin de la période comptable.

Crédits du Fonds intérimaire

Les crédits du Fonds intérimaire servent à financer certains projets ou programmes de développement. Les règles, pratiques et procédures régissant l'affectation des ressources du Fonds intérimaire, la sélection et l'évaluation des projets ou programmes devant être financés au moyen de ces ressources, ainsi que l'approbation et l'administration des crédits du Fonds intérimaire, y compris les conditions dont ces crédits sont assortis, sont les mêmes que celles qui régissent les crédits de développement financés par les ressources provenant de la Onzième reconstitution des ressources de l'IDA, à l'exception des deux cas mentionnés plus haut.

Les crédits du Fonds intérimaire sont libellés en DTS ; les montants décaissés au titre de ces crédits sont remboursables sur la base de la contre-valeur des monnaies décaissées, déterminée par rapport au DTS. Les montants enregistrés dans les États financiers à vocation spéciale représentent la valeur nominale intégrale de l'encours des obligations des emprunteurs. Les remboursements en principal des crédits du Fonds intérimaire seront inclus dans les ressources du Fonds jusqu'à ce que celui-ci cesse d'exister.

Le Fonds intérimaire a pour politique de déclarer improductif tout crédit qu'il a consenti à un pays membre ou à l'un de ses territoires si le retard dans le paiement du principal, des intérêts ou d'autres charges afférents audit crédit dépasse six mois, à moins que la direction de l'IDA n'estime que les montants impayés seront recouverts à brève échéance. En outre, si des prêts ou des crédits consentis respectivement par la BIRD ou l'IDA à un État membre sont classés improductifs, tous les crédits accordés par le Fonds intérimaire à cet État sont déclarés improductifs par

le Fonds intérimaire. Dès que les crédits accordés par le Fonds intérimaire à un État membre sont classés improductifs, les produits reçus sur l'encours des crédits impayés, normalement perçus par l'IDA en sa qualité d'administrateur du Fonds intérimaire, sont déduits du revenu que procurent à l'IDA les crédits de développement de la période considérée. Les produits afférents aux crédits de développement classés improductifs ne sont inclus dans le revenu de l'Association que lorsqu'ils ont été effectivement perçus par l'IDA. Si le risque de non-recouvrement est jugé comme étant particulièrement élevé au moment de la liquidation des arriérés, les crédits du Fonds intérimaire consentis à un État membre ne sont pas automatiquement reclassés comme productifs, même si ledit État recouvre le droit de contracter de nouveaux crédits du Fonds intérimaire. Lorsque l'État membre s'est acquitté de ses obligations de paiement pendant une période suffisamment longue après avoir apuré ses arriérés, l'IDA décide, au cas par cas, de reclasser ses créances comme des créances productives.

Titres de placement

Les titres de placement et instruments financiers connexes du Fonds intérimaire sont comptabilisés à leur valeur de marché. Les plus-values et moins-values réalisées ou latentes sont inscrites au poste « Revenu des titres de placement ».

NOTE B — TITRES DE PLACEMENT

Les ressources du Fonds intérimaire sont placées dans des dépôts à terme, tels que certificats de dépôt, acceptations bancaires et autres obligations. Le tableau ci-après indique la répartition par instrument du portefeuille de placements du Fonds intérimaire pour les Titres immédiatement disponibles pour le décaissement de crédits au 30 juin 1999 et au 30 juin 1998 :

En millions de dollars des États-Unis

| | 1999 | | | 1998 | | |
|----------------|-------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| | <i>Valeur comptable</i> | <i>Moyenne des soldes quotidiens durant l'exercice</i> | <i>Plus-values (moins-values) nettes de l'exercice</i> | <i>Valeur comptable</i> | <i>Moyenne des soldes quotidiens durant l'exercice</i> | <i>Plus-values (moins-values) nettes de l'exercice</i> |
| Dépôts à terme | \$ 935,8 | \$ 718,5 | \$ — | \$ 390,3 | \$ 286,9 | \$ — |

Le tableau ci-après donne un état récapitulatif de la composition en monnaies des Titres de placement immédiatement disponibles pour le décaissement de crédits au 30 juin 1999 et au 30 juin 1998 :

Équivalents en millions de dollars des États-Unis

| | 1999 | 1998 |
|-----------------------|-----------------|-----------------|
| Euro ^a | \$ 14,4 | \$ — |
| Dollar des États-Unis | 921,4 | 390,3 |
| Total | \$ 935,8 | \$ 390,3 |

a. *L'euro a été introduit le 1^{er} janvier 1999. Aux fins de l'établissement des rapports, les avoirs dans les 11 monnaies nationales qui sont considérées constituer des sous-unités de l'euro ont été regroupés et présentés en euro pour l'exercice en cours et le précédent.*

NOTE C — CONTRIBUTIONS DES DONATEURS

Au 30 juin 1999, les contributions à recevoir représentaient 2,3 millions de dollars des États-Unis (3,0 millions au 30 juin 1998), ce montant n'étant pas encore intégralement exigible. Les souscriptions et contributions qui n'étaient pas encore exigibles au 30 juin 1999 arrivent à échéance comme suit :

En millions de dollars des États-Unis

| <i>Période</i> | |
|----------------------------------------------|---------------|
| 1 ^{er} juillet 1999 au 30 juin 2000 | \$ 0,8 |
| 1 ^{er} juillet 2000 au 30 juin 2001 | 0,8 |
| Au-delà | 0,7 |
| Total | \$ 2,3 |

NOTE D — JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Titres de placement : Le Fonds intérimaire comptabilisant ses titres de placement à leur valeur du marché, le montant comptabilisé représente la juste valeur du portefeuille. Ces justes valeurs sont fondées sur les cotations du marché, s'il en existe. La juste valeur des instruments financiers à court terme est proche de leur valeur comptable.

Crédits de développement : Du fait du caractère concessionnel des conditions accordées par le Fonds intérimaire, les crédits qu'il consent, et qui sont exclusivement libellés en DTS, comportent un fort élément de don. On peut estimer cet élément en appliquant aux flux de trésorerie associés pour les périodes à venir aux crédits du Fonds intérimaire le taux d'actualisation standard de 10 % retenu par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Cette dernière publie tous les mois des taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) et on peut aussi estimer l'élément de don en prenant la moyenne du TICR sur la période de six mois prenant fin en juin comme taux d'actualisation. Le TICR pour le DTS a été utilisé en vue d'actualiser les futurs flux de trésorerie associés aux crédits du Fonds intérimaire.

Les calculs de l'élément de don prennent en compte les taux d'intérêt, les structures des échéances et les différés d'amortissement des crédits. Ils ne tiennent pas compte du risque d'insolvabilité, des ajustements de portefeuille, des préférences en termes de crédits multilatéraux ou souverains et autres risques ou indicateurs qui pourraient intervenir dans le calcul de la juste valeur. Il n'est pas possible d'estimer, en pratique, l'impact de ces facteurs mais, quel que soit le taux retenu, la juste valeur de l'ensemble des crédits du Fonds intérimaire est nettement inférieure au montant de 508,4 millions de dollars des États-Unis figurant dans l'État des ressources de développement par emploi et origine au 30 juin 1999 (331,0 millions au 30 juin 1998) comme le montre le tableau ci-après.

Équivalents en millions de dollars des États-Unis

| | 30 juin 1999 | | 30 juin 1998 | |
|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|----------------------------------------|-----------------------------------|
| | <i>Juste valeur, base CAD</i> | <i>Juste valeur, base TCR</i> | <i>Juste valeur, base CAD</i> | <i>Juste valeur, base TCR</i> |
| Encours des crédits de développement | \$ 508,4 | \$ 508,4 | \$ 331,0 | \$ 331,0 |
| Moins équivalent don | 372,7 | 245,2 | 253,2 | 190,0 |
| Juste valeur estimative de l'encours des crédits de développement | <u>\$ 135,7</u> | <u>\$ 263,2</u> | <u>\$ 77,8</u> | <u>\$ 141,0</u> |
| Valeur estimative de l'élément de don | 73 % | 48 % | 76 % | 57 % |
| | <i>Taux d'actualisation retenu</i> | | <i>Taux d'actualisation retenu</i> | |
| CAD | 10,00% | | 10,00% | |
| TICR : Moyenne sur la période de six mois prenant fin en juin — DTS | 4,87 % | | 5,68 % | |

NOTE E — CRÉDITS DU FONDS INTÉRIMAIRE

Des commissions versées par les emprunteurs sur les crédits du Fonds intérimaire, qui représentent actuellement 0,75 % de l'encours des soldes, sont directement versées à l'IDA en rémunération de ses services en tant qu'administrateur du Fonds intérimaire.

Au 30 juin 1999, les crédits du Fonds intérimaire consentis à la Bosnie-Herzégovine ou garantis par ce pays, d'un montant en principal total non amorti de 65,0 millions de dollars des États-Unis (35,4 millions au 30 juin 1998), et sans arriérés, étaient déclarés improductifs, conformément à la politique de la BIRD et de l'IDA en vertu de laquelle toutes les créances de la Bosnie-Herzégovine sont classées comme improductives.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS À VOCATION SPÉCIALE

**Deloitte Touche
Tohmatsu**
(International Firm)



555 12th Street NW
Washington, DC

Au Président et au Conseil des gouverneurs
de l'Association internationale de développement
en tant qu'administrateur du Fonds intérimaire spécial

Nous avons audité les états financiers à vocation spéciale du Fonds intérimaire spécial ci-joints, à savoir l'État des ressources de développement par emploi et origine au 30 juin 1999 et au 30 juin 1998, y compris l'État récapitulatif des crédits du Fonds intérimaire et l'État des contributions au Fonds intérimaire au 30 juin 1999, ainsi que l'État des variations des écarts de conversion cumulés sur crédits du Fonds intérimaire, l'État des variations du surplus et le Tableau des flux de trésorerie pour chacun des deux exercices de la période prenant fin le 30 juin 1999. Ces états financiers à vocation spéciale relèvent de la responsabilité de la direction de l'Association internationale de développement en tant qu'administrateur du Fonds intérimaire. Notre responsabilité consiste à émettre une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Les états financiers à vocation spéciale du Fonds intérimaire pour l'exercice clos le 30 juin 1997 avaient été vérifiés par d'autres auditeurs, dont le rapport, en date du 28 juillet 1997, exprimait une opinion sans réserve sur ces derniers et expliquait la méthode comptable décrite à la note A desdits états financiers.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement admises aux États-Unis d'Amérique et aux Normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Comme indiqué à la note A, les états financiers à vocation spéciale, annexés au présent Rapport, ont été établis de manière à rendre compte de l'origine et de l'emploi des ressources de développement, des opérations et des flux de trésorerie du Fonds intérimaire, conformément aux dispositions de l'article VI, section 11 (a), des Statuts de l'IDA, et ne prétendent pas en faire une présentation conforme aux principes comptables généralement admis aux États-Unis d'Amérique ou aux Normes comptables internationales.

À notre avis, les états financiers à vocation spéciale présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, l'état des ressources de développement par emploi et origine du Fonds intérimaire spécial au 30 juin 1999 et au 30 juin 1998, ainsi que les résultats de ses opérations et le tableau des flux de trésorerie pour chacun des deux exercices de la période prenant fin le 30 juin 1999, conformément aux principes comptables décrits à la note A.

Le présent Rapport a été établi exclusivement à des fins d'information pour le Conseil des gouverneurs, la direction de l'Association internationale de développement en tant qu'administrateur du Fonds intérimaire et les pays qui contribuent et qui empruntent au Fonds intérimaire. En vertu de la résolution du Conseil des gouverneurs de l'Association internationale de développement portant création du Fonds intérimaire, ce document fait toutefois partie intégrante du Rapport annuel des administrateurs au Conseil des gouverneurs de l'Association internationale de développement et, à ce titre, constitue un document à caractère officiel dont la diffusion n'est pas restreinte.

Deloitte Touche Tohmatsu (International Firm)

28 juillet 1999

Beijing London Mexico City Moscow New York
Paris Tokyo Toronto